

Communiqué de l'ASPO/BirdLife Suisse du jeudi 8 avril 2010-04-08

Interventions contre les cormorans dans les réserves naturelles

L'Office Fédéral de l'Environnement met la charrue avant les bœufs !

Dans son communiqué du jour, l'Office Fédéral de l'Environnement OFEV laisse croire que des interventions dans la réserve naturelle du Fanel en vue de réguler la colonie de cormorans vont se faire ce printemps. Le Tribunal administratif fédéral ayant la veille rétabli l'effet suspensif, la mesure est gelée jusqu'au terme du délai de recours et, le cas échéant, jusqu'au jugement. Des interventions visant à détruire des colonies d'oiseaux nicheurs dans les plus importantes réserves naturelles de Suisse sont éthiquement, juridiquement et biologiquement très discutables.

L'Association Suisse pour la Protection des oiseaux ASPO/BirdLife Suisse ne comprend pas la précipitation de l'OFEV à communiquer sur l'autorisation de réguler les cormorans dans le site protégé du Fanel (NE) octroyée aux cantons par la Confédération. Le Tribunal administratif fédéral, dans son jugement du 7 avril, a en effet expressément demandé à la Confédération de rétablir l'effet suspensif de la mesure au minimum jusqu'au terme du délai de recours fixé au 26 avril.

Pour l'ASPO, des interventions sur des oiseaux nicheurs au cœur d'une réserve naturelle ne doivent pas être menées à la légère. L'organisation est en train d'examiner si l'autorisation générale de réguler sans limites les cormorans sur l'île neuchâteloise est conforme avec le droit.

Plus d'informations : François Turrian, directeur romand, 079 318 77 75